

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

VIE SPORTIVE REGIONALE

CHAMPAGNE-ARDENNE

.....

OLYMPIADE 2013/2016



Ligue d'Esgrime de
Champagne-Ardenne

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne

« PROGRAMME SPORTIF »

SOMMAIRE

1° POLITIQUE SPORTIVE ET CATEGORIES	P. 3 à 5
2° SELECTION ET CLASSEMENT REGIONAL	P. 6 à 11
I. GENERALITES	P.6
II. SELECTIONS ET CLASSEMENT REGIONAL	P. 6 et 7
III. ORGANISATION PAR CATEGORIES	P. 7 à 12
A. ET B. CATEGORIE DE JEUNES,	
C. MINIMES,	
D. CADETS ET JUNIORS	
E. ET F. SENIORS ET VETERANS	
G. SELECTIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES CADETS, JUNIORS ET SENIORS	
3° ARBITRAGE	P. 12
A. ORGANIGRAMME	P. 12
B. COMPOSITION DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE ET REGLEMENT REGIONAL	P. 13
C. LA FORMATION DES ARBITRES	P. 13 et 14
4° FORMATION DE CADRES	P. 15 à 17
5° FORMULES DES COMPETITIONS	P. 18 à 20
6° LE DIRECTOIRE TECHNIQUE	P. 21 à 23
7° COMPETITIONS, ENGAGEMENT ET ARBITRAGE	P. 23 à 28
8° GUIDE POUR LES ORGANISATEURS (CAHIER DES CHARGES)	P. 29 à 32
9° NORMES DES TENUES	P. 32
10° EVOLUTION DES CATEGORIE D'AGE	P. 33
11° LICENCE DOUBLE FFE PAR EQUIPES CADETS, JUNIORS ET SENIORS	P. 34
12° GUIDE DE LA VIE SPORTIVE FEDERALE : LES BLASONS	P. 36 à 38
13° CENTRE REGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION ET STAGES	P.39

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

1° POLITIQUE SPORTIVE ET CATEGORIES

PAS DE COMPETITION AVANT 8 ANS. NOUS PRECONISONS UNIQUEMENT DES ANIMATIONS QUI SERONT DE PREFERENCE PAR EQUIPES.

• LES POUSSINS

- ↪ Chaque Département se charge des éventuelles animations (regroupements et compétitions éducatives etc...)
 - L'événement majeur est le Masters Régional, **le vainqueur de cette compétition** se verra attribué le titre de ***Champion Régional***. (fleuret et sabre)
 - Favoriser les rencontres par équipe.
 - Regroupements Départementaux, Ligue et inter-club.
 - Cette catégorie n'entre pas dans le dispositif compétitif de Ligue.
 - Informer les familles et les tireurs sur les valeurs de l'escrime.
 - Consolider et valider les apprentissages.
 - Formation fédérale (blasons, règles de sécurité).
 - Les tireurs étrangers peuvent participer aux épreuves avec des poignées orthopédiques.
 - Les tireurs respecteront le règlement FFE des jeunes (sauf cas ci-dessus des étrangers).

• LES PUPILLES ET BENJAMINS

- ↪ Epreuves de Ligue labellisées inscrites au calendrier Régional + Masters.
 - Les objectifs sont de Former, d'éduquer, et de motiver.
 - L'événement majeur de ces catégories est le Masters Régional, **le vainqueur de cette compétition** se verra attribué le titre de ***Champion Régional***.
 - Les pupilles à l'épée pourront participer aux Masters par équipe.
 - Les organisateurs d'épreuves Régionales sont invités à convier les autres Ligues.
 - Le port du blason est obligatoire.
 - Les tireurs étrangers peuvent disputer les épreuves régionales avec des poignées orthopédiques.
 - Les tireurs respecteront le règlement FFE des jeunes.

CONCERNANT LA PRATIQUE COMPETITIVE DE L'EEPE VOUS VOUS RAPPORTEREZ AU REGLEMENT FEDERAL POUR LES JEUNES.

• LES MINIMES

L'opération Horizon 2024, mise en place par la Direction Technique Nationale a pour but de structurer la population minime. Cette opération est adaptée à la configuration Régionale de la Champagne-Ardenne. Ainsi une épreuve de référence est positionnée dans chaque arme et entre dans le classement de Ligue. Cela permet d'affiner les sélections pour attribuer les « quotas de Ligue ».

↪ Programme « H2024 » (3 épreuves) + 1 épreuve ciblée + Toutes les épreuves régionales minimales.

↪ Championnat de ligue par équipes dans la mesure du possible.

Le port du blason bleu est obligatoire en minime, faute de quoi le tireur fautif sera averti par un carton jaune au début de chaque match.

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

• **LES CADETS**

Le but est de faire progresser et de motiver en proposant des compétitions de niveaux différents (Championnat régional, Circuits nationaux cadets, Circuit nationaux juniors et épreuves de zone cadets) pour tous les tireurs.

• **LES JUNIORS**

Le but est de faire progresser et de motiver en proposant des compétitions de niveaux différents (Région, circuits nationaux et épreuves de zone) pour tous les tireurs.

• **LES SENIORS**

Le but est de faire progresser et d'entretenir la motivation de tous les tireurs en proposant des compétitions de niveau différents (Région et circuits Nationaux et épreuves de zone séniors).

• **LES VETERANS**

Animation de cette catégorie qui éprouve un réel besoin de compétitions et de regroupement.

Championnat de Ligue individuel et épreuves nationales.

La Ligue proposera un stage ou un regroupement dédié à cette catégorie.

• **LES LOISIRS**

Population pour laquelle il faut absolument proposer des animations qui correspondent aux attentes. C'est pourquoi les Départements qui représentent un secteur géographique de proximité ont toute la capacité à structurer ce segment de notre pratique en amont d'un regroupement Régional.

↳ Chaque Département se charge des éventuelles animations Départementales.

La Ligue proposera un stage ou un regroupement dédié à cette catégorie.

• **LES HANDI SPORTS**

↳ Toutes les épreuves de Ligues sont ouvertes aux athlètes handicapés. Sous réserve de prévenir suffisamment tôt l'organisateur afin qu'il puisse prévoir le matériel nécessaire.

Un Championnat Régional est organisé annuellement en deux catégories +18 ans et – de 18ans.

• **LES COMPETITIONS « HANDI/VALIDES »**

↳ Des épreuves accueillant sur la même épreuve, les escrimeurs handisports et valides, sont envisageables et inscrites dans le calendrier régional. Pour inscrire ce genre d'épreuve au calendrier régional, les organisateurs doivent faire connaître leur volonté d'organiser des compétitions « Handi/Valides » lors du positionnement des clubs organisateurs à chaque fin de saison, pour l'établissement du calendrier régional.

2° SELECTION ET CLASSEMENT REGIONAL

I. GENERALITES

Les Compétitions organisées dans notre Région doivent coller à la réalité de notre Escrime Régionale et à la politique Fédérale.

Sécurité, convivialité, rigueur, respect, courtoisie.

Un cahier des charges des organisations Fédérales est téléchargeable sur le site Internet de la F.F.E, un document propre à la Ligue est disponible dans les Clubs et sur demande auprès de la Ligue d'Escrime de Champagne-Ardenne.

- **Nos organisations doivent remplir leur rôle éducatif.**
- **Tout accompagnateur a un rôle d'éducateur.**
- **Les membres de l'Equipe Technique Régionale ont un rôle majeur à jouer dans chaque organisation.**

Pour l'organisation des compétitions voir points 5, 6, 7, 8 et 9

POUR TOUTES LES ARMES ET CATEGORIES, LES RESULTATS SONT A ENVOYER A LA LIGUE ET/OU A LA FFE LA SEMAINE SUIVANT LA COMPETITION.

II. SELECTIONS ET CLASSEMENT REGIONAL

La Commission de sélection est composée :

- Du Président de la Ligue.
- Du Conseiller Technique Régional.
- Un membre de l'Equipe Technique Régionale représentant l'arme et la catégorie concernée.

La commission prendra en compte pour les sélections :

1. Les tireurs retenus directement par la Fédération.
2. Le classement régional actualisé. En cas d'égalité au classement régional, le classement national déterminera la place du tireur au classement régional.

LE CLASSEMENT REGIONAL

BAREME DES POINTS TOUTES CATEGORIES :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1 ^{er}	80	5 à 8	50	25 à 32	25	81 à 96	5
2 ^e	75	9 à 12	45	33 à 48	20	97 à 112	3
3 ^e	70	13 à 16	40	49 à 64	15	113 à 128	2
4 ^e SI BESOIN	65	17 à 24	30	65 à 80	10	129 et +	1

III. ORGANISATION PAR CATEGORIES

A. DEBUTANTS - LOISIRS

Pas de classement, pas de Championnat.
Animations souhaitées dans les Départements

B. CATEGORIES DE JEUNES POUSSINS - PUPILLES ET BENJAMINS

- Pour *les jeunes catégories* :

- **POUR LES POUSSINS ET LES PUPILLES :**

Les épreuves moins une inscrite au calendrier Régional seront prises en compte.

- **POUR LES BENJAMINS :**

A l'épée et au sabre : les épreuves moins une inscrite au calendrier Régional dont LIGUE H2024 et zone H2024.

Au fleuret : les épreuves moins trois inscrites au calendrier Régional dont LIGUE H2024 et zone H2024.

- Le nombre d'épreuves inscrites au calendrier régional (pupilles et benjamins) est déterminé en début de saison.
- Au terme de la saison les meilleurs tireurs au classement seront conviés pour disputer le titre de Champion Régional lors des Masters (cf p.20).
- Il n'y aura pas de compétition à l'extérieur de la Région de prise en compte dans le classement Régional.
- Les tireurs étrangers peuvent disputer les épreuves régionales avec des poignées orthopédiques.
- Les tireurs respecteront le règlement FFE des jeunes.

Coefficient de force dans les épreuves de Jeunes :

- **Epée hommes et dames, sabre hommes et dames et fleuret dames.**

1 à 8 participants à la compétition coef 1

9 à 16 participants à la compétition coef 2

Supérieur ou égal à 17 participants à la compétition coef 3

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

- **Fleuret hommes.**

1 à 16 participants à la compétition coef 1

17 à 32 participants à la compétition coef 2

Supérieur ou égal à 33 participants à la compétition coef 3

NB : Pour éviter qu'un benjamin qui est sélectionné à la fête des Jeunes dans la catégorie minime ne soit pas qualifié au Masters Benjamins de la même saison sportive parce qu'il a privilégié la filière minime. Un escrimeur benjamin sélectionné à la Fête des Jeunes minimes sera sélectionné directement au Masters benjamins (cela concerne toutes les armes) en sus des 8 premiers du classement régional benjamins.

Ces coefficients de force sont fixés en fonction des effectifs présents lors des challenges de jeunes lors de la saison N-1.

C. MINIMES

- Epreuve de ligue H2024 : coefficient 0,5

- Epreuve de zone H2024 (1/4 de finale) : coefficient 1

- Epreuve Nationale H2024 (1/2 finale) : coefficient 1,5

- Epreuve FDJ pour le classement régional final : coefficient 2

Epreuves minimales régionales inscrites sur le calendrier régional :

Les épreuves régionales (challenges inscrits au calendrier régional) seront pris en compte avec un coefficient de force plafonné à 0,5 et évoluant en fonction du nombre de participant dans l'arme (exemple sabre dames).

Le nombre de participants présent à chaque arme lors de l'épreuve régionale H 2020 servira de référence pour établir le coefficient de force de la compétition.

Liste des épreuves ciblées organisées avec un engagement en ligne publiée fin septembre

- Les épreuves seront tenu en compte avec un coefficient de force plafonné à 0,5 et évoluant en fonction du nombre de participant dans l'arme (exemple sabre dames).

Le nombre de participants présent à chaque armes lors de l'épreuve régionale H 2024 de la saison en cours servira de référence pour établir le coefficient de force de la compétition.

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Coefficients pour compétition sur le territoire régional de Champagne-Ardenne		
Armes	Nombre de participant présent dans l'armes	Coefficient attribué
Epée (Challenges régionaux)	> ou = la population présent sur ligue H 2024	0,5
	Entre 50 et 99 %	0,4
	< à 50 %	0,3
Sabre (Challenges régionaux)	> ou = la population présent sur ligue H 2024	0,5
	Entre 50 et 99 %	0,4
	< à 50 %	0,3
Fleuret (Challenges régionaux)	> ou = la population présent sur ligue H 2024	0,5
	Entre 50 et 99 %	0,4
	< à 50 %	0,3

Liste des épreuves régionales inscrites au fleuret au calendrier régional :

Challenges régionaux avec application du coefficient de force :

- Challenge de Reims
- Challenge de St Dizier
- Challenge des Veilles-Forges Charleville-Mézières
- Challenge Hors-Ligue ciblé au fleuret : **Marathon de Paris (coef de force 1,5).**

Liste des épreuves régionales inscrites à l'épée au calendrier régional :

Challenges régionaux avec application du coefficient de force

- Challenge de Charleville-Mézières
- Challenge de Châlons-en-Champagne
- Challenge de TG (coef de force 0,8).

Liste des épreuves régionales inscrites au sabre au calendrier régional :

Challenges régionaux avec application du coefficient de force

- Challenge de Charleville-Mézières
- Challenge Hors-Ligue ciblé sabre : **Challenge de Monéteau (coef de force 0,8).**

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Sélections à la Fête des Jeunes :

La Sélection, pour le Critérium national Minimes ou Fête des Jeunes, prendra en compte les

3 Meilleurs résultats

3 meilleurs résultats parmi :

- Filière H2024,
- Le meilleur challenge régional
- L'épreuve cible

• Lors de l'épreuve de Ligue H2024 deux places seront conservés afin de pouvoir éventuellement sélectionner des tireurs reconnus comme étant à fort potentiel mais blessés ou malades le jour de la compétition. Cela sous réserve d'en faire la demande écrite auprès de la Ligue.

Attention : Au minimum un des résultats retenu doit appartenir à la filière H2024

Les Sélections à la Fête des Jeunes dans la mesure du possible annoncées au moins un mois avant la compétition.

La participation au stage des vacances d'avril (Stage Préparation Fête des Jeunes et préparation au Championnats de France) est obligatoire pour participer à la Fête des Jeunes par équipes.

Au terme de la saison les meilleurs tireurs au classement seront conviés pour disputer le titre de Champion Régional lors des Masters (cf p.20).

D . CADETS ET JUNIORS

Les classements régionaux cadets et juniors seront établis en suivant l'ordre du classement national, celui-ci prenant en compte les 3 meilleurs résultats des épreuves citées dans les parties D.

CADETS

↳ Individuel : Les sélections aux Championnats de France N1 et N2 seront établies par la commission de sélection sur les bases suivantes :

- a) Les tireurs sélectionnés directement par le classement National (uniquement pour la National 1), voir règlement FFE
 - b) Les tireurs sélectionnés par le classement Régional au regard **du classement national qui prendra en compte les 3 meilleurs résultats des épreuves suivantes :**
 - Circuits nationaux cadets.
 - Circuits nationaux juniors.
 - Championnat régional dans la catégorie.
 - Compétitions de zone dans la catégorie.
- Voir calendriers Régional, de Zone et FFE.**

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

JUNIORS

↳ Individuel : Les sélections aux Championnats de France N1 et N2 seront établies par la commission de sélection sur les bases suivantes :

- a) Les tireurs sélectionnés directement par le classement National (uniquement pour la National 1)
- b) Les tireurs sélectionnés par le classement Régional au regard **du classement national qui prendra en compte les 3 meilleurs résultats des épreuves suivantes :**

- Circuits nationaux juniors.
- Circuits nationaux séniors ciblés (voir règlement FFE).
- Championnat régional dans la catégorie.
- Compétition de zone dans la catégorie.

Voir calendriers Régional, de Zone et FFE.

E. SENIORS

↳ Individuel : Les sélections aux Championnats de France seront établies par la commission de sélection sur les bases suivantes :

- a) Sélection N1 et N2 : Les tireurs sélectionnés directement par le classement National.
- b) Sélection N3 : La sélection se fera à partir du classement Régional établi sur des 3 meilleurs résultats des épreuves ci-dessous.

En cas d'égalité le classement National départagera les sélectionnables.

F. VETERANS

↳ Individuel : Le participation aux Championnats de France nécessite la participation au Circuit national vétérans

Cf : Guide Fédéral.

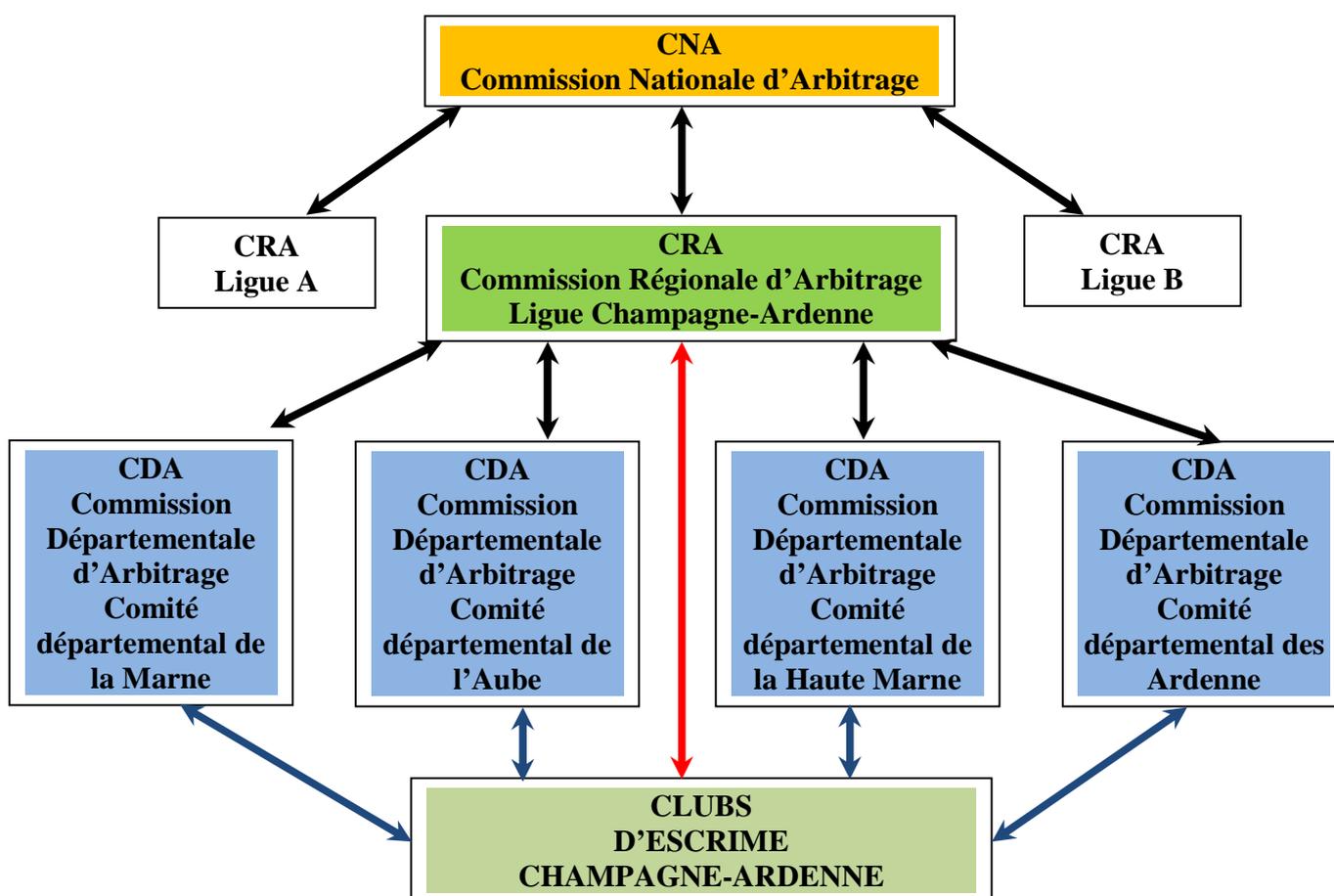
G. SELECTIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES CADETS, JUNIORS ET SENIORS

En Fonction des quotas d'équipes sélectionnés aux championnats de France par équipes publiés par la FFE pendant la saison en cours. La sélection aux championnats de France par équipes cadets, juniors et séniors se fera à partir des championnats régionaux par équipes cadets juniors et séniors à partir des classements finaux de ces épreuves

3° ARBITRAGE

La ligue régionale d'escrime gère la gestion des arbitres par l'intermédiaire de la Commission régionale d'arbitrage (CRA). Que ce soit dans la mise en place des Journées Nationales d'Arbitrage (JNA) de septembre et de juin, la formation technique des arbitres ; la validation de la partie technique de l'examen d'arbitre et propose une aide dans le domaine de l'arbitrage aux organisateurs de compétition de la région Champagne-Ardenne. Toutes ces prérogatives de la ligue (CRA) se font en lien avec les comités départementaux par l'intermédiaire des Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA).

La CRA valide les réussites aux diplômes d'arbitre départemental et régional. Elle se charge aussi du recrutement de candidats intéressés par le passage du diplôme d'arbitre National (en lien avec la CNA) et elle coordonne les actions des CDA.

G. ORGANIGRAMME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

B. COMPOSITION DE LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE ET REGLEMENT REGIONAL

- Un membre élu du Comité Directeur de la Ligue.
- Le cadre technique régional ou son représentant.
- Un arbitre Fleuret (représentant CDA).
- Un arbitre Epée (représentant CDA).
- Un arbitre Sabre (représentant CDA).
- + si besoin

Le règlement de la C.N.A sera le document référent du fonctionnement de l'arbitrage dans la ligue.

C. LA FORMATION DES ARBITRES

- **Le Club..... Blason vert.**
- **Le Département..... Blason vert + Arbitre Départemental.**
- **La Ligue..... Arbitre Régional.**
- **La Fédération..... Arbitre National.**
- **La F.I.E..... Arbitre International.**

C. 1. LES CLUBS :

L'arbitrage fait partie de l'apprentissage de l'Escrime. C'est à ce niveau que commence la formation des arbitres. Le support utilisé sera le Blason vert. Cette formation s'enclenche dès le blason Jaune. Les Maîtres d'Armes préparent et dirigent les intéressés vers la formation départementale.

C. 2. LES COMITES DEPARTEMENTAUX :

Les comités départementaux et/ou la C.R.A organisent une formation annuelle pour chaque arme en s'appuyant au départ sur le Blason vert. Elle doit être adaptée aux exigences des épreuves de jeunes organisées par les Comités Départementaux.

Les candidatures à ces formations seront proposées et adressées par le président du club, au président du comité départemental.

Les J.N.A. de juin et septembre de l'année sont le départ de la formation.

La formation pratique débutera dès l'obtention du Q.C.M ou de la note minimale.

Le Président du Comité départemental et le responsable de l'arbitrage départemental (C.DA) délivreront un diplôme d'arbitre départemental à chaque arme, dès la catégorie Minimale et en feront part à la Commission Régionale d'Arbitrage.

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

C.3. LA LIGUE :

La formation régionale doit être identique dans chaque région. La ligue doit mettre en place une formation pour chaque arme. Les C.R.A sont les garantes de la cohérence de l'arbitrage dans la pratique.

Les candidatures départementales, validées par les C.D.A., seront adressées par le Président du Comité Départemental, au Président de la ligue. Les journées nationales de l'Arbitrage sont le point de départ de la formation.

Le Président de la Ligue et le Cadre Technique Sportif, délivreront un diplôme d'arbitre régional à chaque arme.

NB : Pour valider la partie pratique du diplôme d'arbitre départemental ou régional, le candidat doit arbitrer et se faire évaluer sur au moins trois compétitions (départemental ou régional). Pour cela le candidat doit se signaler auprès de la CRA et CDA avant l'épreuve (une semaine avant) et signaler sa présence auprès du directoire technique de la compétition. Le directoire technique est dans l'obligation d'évaluer le candidat sur au moins une poule et 2 matchs du TED.

Le candidat devra se munir de la fiche « Evaluation Arbitre » mises en ligne sur le site internet de la Ligue et des comités départementaux. Cette fiche sera remplie par l'évaluateur, signée par le candidat et envoyée par celui-ci dans les plus brefs délais à la ligue d'escrime de Champagne-Ardenne (adresse ci-dessous)

**Complexe Gérard Philipe – Bâtiment des Associations – 1er étage – porte 43 –
19 Avenue du Général Sarrail – 51000 Châlons-en-Champagne**

C. 4. LE NIVEAU NATIONAL :

La Commission Régionale d'Arbitrage propose à la C.N.A des candidats potentiels pour l'examen d'arbitre national à toutes les armes. La C.R.A proposera un suivi complémentaire aux candidats de la région Champagne-Ardenne à l'examen d'arbitre national que ce soit le QCM ou la pratique. Le diplôme est délivré par la Fédération Française d'Escrime.

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

4° FORMATION DE CADRES

La ligue d'escrime de Champagne-Ardenne met en place des formations de cadres dédiés aux passages des diplômes fédéraux (animateur et éducateur fédéral). Ceci par l'intermédiaire de stages régionaux mis en place par la ligue est encadrée par le pôle Formation de l'Equipe Technique Régionale (ETR), de regroupement et de séquence de formation mis en place dans le cadre du Centre régional de formation. Trois stages de formation aux diplômes fédéraux est mis en place par saison (Vacances de toussaints, Vacances d'hivers et Vacances d'été).

La ligue met aussi en place des stages de formation continue des Maîtres d'armes à raison. Ces stages de formation continue sont encadrés par des formateurs de l'ETR, des cadres techniques de l'IFFE et des cadres techniques de la FFE.

Le centre régional de formation apporte aussi une aide aux candidats régionaux en formation DEJEPS et BPJEPS (montage de dossier de subvention de coût de formation, suivi et tutorat).

Ces dispositifs sont pilotés par le CTS et le responsable du Pôle formation de l'ETR.

La formation est l'une des priorités de la politique sportive régionale :

- **Stages d'athlètes et regroupements régionaux.**
- **Stage de formation aux diplômes fédéraux.**
- **Aides aux clubs dans le cadre de la formation aux diplômes d'état (BPJEPS escrime, DEJEPS escrime et DESJEPS escrime).**
- **Stages et regroupements de perfectionnement pour les arbitres.**
- **Formation continue des Maîtres d'Armes.**
- **Formation des bénévoles et des organisateurs de compétitions.**
- **Aide à la constitution de dossier V.A.E.**

Pour toute participation et/ou confirmation aux stages proposés, le dossier d'inscription doit être obligatoirement rempli et retourné à la Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne. Les dossiers sont envoyés aux clubs par mail et sont téléchargeables sur le site internet de la Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne :

liguescrimechamp@aliceadsl.fr

Les clubs seront informés du plan national de formation de l'IFFE (Institut de Formation de la Fédération Française d'Escrime) avec la liste des sessions de formation concernant le DEJEPS (CREPS de Reims) et le DESJEPS (INSEP). Concernant les BPJEPS escrime et les CS escrime qui seront organisés dans les Régions Françaises, la ligue informera les licenciés de la région des lieux, des dates et des coûts de formation. Ainsi La ligue orientera les candidats potentiels aux diplômes d'état vers les interlocuteurs concernés par l'organisation des sessions de formation.

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Il est rappelé à l'ensemble des cadres titulaires d'un diplôme fédéral :

- Les modalités d'intervention sont précisées dans les statuts et le règlement intérieur de la FFE.
- Le titulaire d'un diplôme fédéral doit se déclarer dès le début de saison auprès de la ligue.
- Les enseignants titulaires d'un diplôme d'état inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) doit se déclarer auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ou la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS) du département d'exercice. Ils doivent avoir leur carte professionnelle d'éducateur sportif à jour. La carte professionnelle est à demander auprès de la DDJSCS du département d'exercice.

A. ANIMATEUR FEDERAL

- Définition :

C'est l'assistant d'un titulaire possédant un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Il reçoit de celui-ci des directives pédagogiques précises, qu'il se limite à suivre. Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l'animation.

- Compétences attendues :

- Etre capable d'animer un groupe, avec ou sans arme, en toute sécurité.
- Etre capable de construire une séance collective structurée avec un échauffement, une progression, des exercices, une séquence d'assaut.

- La formation :

Il s'agit d'une formation pré professionnelle, alternant des modules de formation sous la responsabilité du cadre technique et des modules en situation avec tuteur. La fonction de tuteur, reconnue par le CTR, est assurée par un intervenant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

- Conditions requises :

- Etre licencié à la FFE
- Être dans l'année de ses 16 ans pour faire acte de candidature

NB : (entrée en formation possible à partir de 14 ans, pour remise du diplôme à 16 ans)

- Etre inscrit en formation départementale d'arbitrage à une arme conventionnelle

- Principes d'organisation :

Les modules déclinés ci-dessous, doivent être consignés dans le livret de formation.

Module de formation de 60 heures : Formation effectuée au niveau ligue, zone ou national, sous la conduite d'un cadre technique agréé par la FFE.

Module en situation de 40 heures : (séances, préparations et dossier pédagogique)

Animation d'un cycle de 12 séances avec un minimum de 6 personnes.

L'animateur fédéral ne peut pas être seul, en face à face pédagogique, durant ses interventions.

Un dossier pédagogique doit restituer l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

B. EDUCATEUR FEDERAL

- Définition :

Ses compétences sur le plan technique et pédagogique lui permettent de gérer un groupe en autonomie.

- Compétences attendues :

- Etre capable de transmettre en toute sécurité des connaissances et des savoir-faire à une arme.
- Etre capable de transformer les comportements à une arme.

- La formation :

Il s'agit d'une formation pré professionnelle, alternant des modules de formation sous la responsabilité du cadre technique et des modules en situation avec tuteur.

La fonction de tuteur, reconnue par le CTR, est assurée par un intervenant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

- Conditions requises :

- Etre licencié à la FFE
- Être titulaire du diplôme d'animateur fédéral ou d'une équivalence reconnue par le CTR et/ou la commission régionale des éducateurs
- Etre inscrit en formation arbitrage régionale

- Principes d'organisation :

Les modules déclinés ci-dessous, doivent être consignés dans le livret de formation.

Module de formation de 60 heures : Formation au niveau ligue, zone ou national sous la conduite d'un cadre technique agréé par la FFE. Les modules de formation doivent être tous consignés dans le livret.

Module en situation de 40 heures : (séances, préparation et dossier pédagogique)
Gestion d'un cycle de 12 séances avec un minimum de 6 personnes.

NB : Un titulaire du diplôme d'Educateur fédéral ayant 18 ans et le diplôme de secourisme PSC1 peut enseigner en autonomie consentie après avoir prévenu la Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne.

C. RECYCLAGE ET AUTORISATION D'ENSEIGNER

Un club encadré par un titulaire du diplôme d'Educateur Fédéral doit demander une autorisation d'enseigner à la Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne. Cette autorisation est validée par le président de Ligue après avis du Conseiller Technique et Sportif. Un recyclage doit être effectué une fois par olympiade sur un stage de formation organisé dans la Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne ou dans le cadre du centre régional de formation.

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

5° FORMULES DES COMPETITIONS

Récapitulatif des conditions de combat en compétitions officielles FFE

Récapitulatif des conditions de combat en compétitions officielles FFE	Armes pratiquées	Lame	Type de poignée	Individuel: touches durée en poule	Individuel: touches durée en TED	Match par équipes	Dimensions de la piste	Matériel	Sécurité contrôle du matériel	Blasons
MOUSTIQUES	éveil escrime								oui	/
POUSSINS	Aux 6 armes	0	Droite	4t en 3mn	6t en 4 mn	/	Longueur 10m	Tenue 350 NW sous cuirasse 350 NW	Oui	Jaune
PUPILLES		0	Droite	4t en 3mn	6t en 4 mn	2 ou 3 tireurs 2x4 touches = 8t ou 3x4t (4/8/12) relais en 3mn	Largeur 1,5 à 2m Sabre benjamin Longueur 14 m		Oui	Jaune (voir Rouge obligatoire en compétition)
BEJAMINS		2	Libre	4t en 3mn SABRE (5t en 3min)	8t en 2x2mn avec 30" de pause AU SABRE (10t une pause à 5t)	36t en 9x 4t relais en 3mn AU SABRE 45t en 9x 5t	Longueur 14 m	Oui	Rouge obligatoire	
MINIMES		5		10t en 2x3mn avec 1' de pause AU SABRE (15t une pause à 8)	36t en 9x 4t relais en 3mn AU SABRE 45t en 9x 5t	Longueur 14m	Tenue 350 NW	Oui	Bleu	
CADETS				5t en 3mn	15t en 3x5mn avec 1' de pause	45t 9 x 5t relais en 3mn	Largeur 1,5 à 2m	sous cuirasse 800NW	Oui	/
JUNIORS			10t en 2x3mn avec 1' de pause	9 matchs de 5t	9 matchs de 5t	Oui	/			
SENIORS			10t en 2x3mn avec 1' de pause	9 matchs de 5t	9 matchs de 5t	Oui	/			
VETERAN	10t en 2x3mn avec 1' de pause	9 matchs de 5t	9 matchs de 5t	Oui	/					

**DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME**

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Lors des compétitions, il est rappelé **d'annoncer** et **d'afficher** la formule de chaque épreuve avant le début de celle-ci. En cas de participation de tireurs handisport soit deux épreuves sont ouvertes soit des poules se tirent ensemble puis les tireurs seront séparés dans le tableau d'élimination directe (TED). Ceci est valable pour toutes les armes et toutes les catégories.

A. CATEGORIES DE JEUNES (PUPILLES ET BENJAMINS)

Apprentissage de la compétition.

1. Epreuves individuelles Pupilles :

- Au fleuret mixité obligatoire et séparation des deux années (P1 et P2).
- Au sabre mixité si moins de 8 tireurs en individuel, puis TED et classements séparés.
- Epreuves individuelles : Un tour de poule de 6 ou 7 tireurs par poule et TED (formule conseillée)
L'organisateur peut adopter une autre formule, mais avec obligation de faire des matchs longs (soit en TED soit en poule unique).

2. Epreuves individuelles Benjamins :

- Mixité si moins de 8 tireurs en individuel, puis TED et classements séparés.
- Epreuves individuelles : Un tour de poule de 6 ou 7 tireurs par poule et TED (formule conseillée)
L'organisateur peut adopter une autre formule, mais avec obligation de faire des matchs longs (soit en TED soit en poule unique).

3. Rencontres par équipes :

- 1 tour de poule de 3 équipes au minimum, poule unique possible (relais à l'italienne en 12 touches) + TED (relais de 36 touches au maximum) avec ou sans match de classement.
- En fonction des armes les équipes seront constituées de 2 ou 3 tireurs. Et les formules seront différentes. Les équipes peuvent être constituées de tireurs issus de clubs différents (département, inter clubs etc...).

B. MINIMES

1. Epreuves individuelles :

- Mixité si moins de 8 tireurs en individuel, Puis TED et classements séparés.
- Epreuves individuelles : Un tour de poule de 6 ou 7 tireurs par poule composée grâce au classement régional actualisé avec décalage par club et TED (formule conseillée)
- La qualification pour le TED se fait à l'indice du tour de poules. TED en 10 touches à l'épée et au fleuret. TED en 15 touches pour le sabre (pause à 8).
- Tous les tireurs entrent dans le TED.

2. Rencontres par équipes :

- Un tour de poule de 3 équipes au minimum, poule unique possible (relais à l'italienne en 36 touches pour fleuret et épée et 45 touches pour le sabre) + TED
- En fonction des armes les équipes seront constituées de 3 tireurs (avec ou sans remplaçant). Equipes de clubs ou de département.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

C. CADETS – JUNIORS - SENIORS

1. Epreuves individuelles :

- Mixité si moins de 8 tireurs en individuel, Puis TED et classements séparés.
- Epreuves individuelles : Un tour de poule de 6 ou 7 tireurs par poule (avec décalage par club) et TED en 15 touches (formule conseillée)
- La qualification pour le TED se fait à l'indice du tour de poules.
- Tous les tireurs entrent dans le TED.

2. Rencontres par équipes :

- Un tour de poule de 3 équipes au minimum, poule unique possible (relais à l'italienne en 45 touches) + TED avec ou sans match de classement.
- En fonction des armes les équipes seront constituées de 3 tireurs (avec ou sans remplaçant). Equipes de clubs uniquement.

D. CHAMPIONNATS REGIONAUX

Organisation du Championnat régional cadets / séniors ;

Organisation du Championnat régional juniors ;

Organisation recommandées :

Le Samedi : Le Fleuret et le Sabre individuelle et par équipes.

Le Dimanche : L'Épée individuelle et par équipes.

Un arbitre par équipe engagée.

E. MASTERS REGIONAL POUSSINS, PUPILLES ET BENJAMINS

Formule 2016

Fleuret :

8 qualifiés : par catégorie (poussins mixte, pupille 1 et 2 mixte), un tour de poule de 4 tireurs, TED avec match de classement (sauf la troisième place). Pas de décalage par club.

Sabre :

8 qualifiés : par catégorie (poussins mixte),

Épée :

8 qualifiés pour les benjamins, un tour de poule de 4 tireurs, TED avec match de classement (sauf la troisième place). Pas de décalage par club.

Pour les pupilles la compétition se fera par équipe de 2 (mixte éventuellement). Chaque département inscrira 2 équipes.

F. VETERANS

CF GUIDE FEDERAL

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE

REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

6° LE DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le directoire technique est obligatoirement composé de 3 personnes :

- Un représentant de la Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne (membre du comité directeur du comité organisateur).
- Un membre de la Commission Régionale d'Arbitrage.
- Le CTS ou son représentant.

La liste est annoncée et affichée avant le début de la compétition.

Les membres du Directoire Technique (DT) doivent être présents tout au long de la compétition.

Attributions :

Les attributions du DT sont d'une part **organisationnelle**, d'autre part **juridictionnelle**.

A. ATTRIBUTIONS ORGANISATIONNELLES

1. Le DT a, dans ses attributions, la stricte mais complète organisation des épreuves et l'obligation de faire respecter le règlement, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer.
2. Le DT est chargé d'organiser, au point de vue technique, les épreuves et de veiller à leur parfait déroulement.
3. En conséquence le DT :
 - s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques.
 - vérifie les engagements des tireurs et des arbitres.
 - valide les feuilles de poule et les tableaux d'élimination directe suivant le règlement des épreuves individuelles et par équipes.
 - valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes.
 - s'assure du bon déroulement de l'épreuve.
 - étudie les réclamations et fournit des solutions.
 - vérifie les résultats, aidé par le comité organisateur.
 - s'assure de la diffusion des résultats
 - établit un rapport à la ligue (pour les épreuves régionales et de zone).

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Pour les épreuves nationales, le DT établit un rapport à la FFE (avec une copie à la Ligue) qui le diffuse à destination de la DTN, de la commission nationale d'arbitrage et de la commission d'armes.

B) ATTRIBUTIONS JURIDICTIONNELLES

1. Le Directoire Technique a juridiction sur toutes les personnes qui assistent ou participent à la compétition qu'il dirige.
2. En cas de nécessité, il peut intervenir spontanément dans tous les conflits.
3. Il doit également faire respecter l'ordre et la discipline au cours de la compétition et pourra sanctionner selon le règlement.
4. Il transmet en outre directement au siège de la Ligue l'indication des sanctions disciplinaires prononcées pendant les épreuves (carton noir etc...)
5. Le DT rend exécutoires toutes sanctions prononcées en dernier ressort, ou non suspensives.
6. Les décisions du DT prises spontanément ou d'office sont susceptibles d'appel auprès de la commission disciplinaire dans un délai de 15 jours à compter du lendemain du jour de la compétition où la décision a été prise.
7. Toutes les décisions du DT sont exécutoires immédiatement ; aucun appel ne rend suspensive la décision pendant la compétition.
8. Les sanctions qu'il peut prendre sont les suivantes :
 - Exclusion de la compétition
 - Exclusion de l'enceinte de la compétition
 - Annulation du classement de la personne ou de l'équipe sanctionnée
 - Retrait des récompenses

C. CONTESTATION ET ARBITRAGE

Il est rappelé également les dispositions prises en cas de contestation de décision de l'arbitre et le rôle du DT à cette occasion :

- Contre toute décision « de fait » de l'arbitre, il ne peut être déposé de réclamation. Si un tireur enfreint ce principe, en mettant en doute une décision « de fait » de l'arbitre au cours du match, il sera sanctionné selon les prescriptions du règlement FFE.
- Mais si l'arbitre méconnaît une prescription formelle du règlement, ou en fait une application contraire à celui-ci, une réclamation de ce chef est recevable.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Cette réclamation doit être faite sans aucune formalité :

- par le tireur pour les épreuves individuelles
- par l'entraîneur ou le capitaine d'équipe pour les épreuves par équipes, sans aucune formalité, mais courtoisement, et doit être adressée verbalement à l'arbitre immédiatement et avant toute décision de touche ultérieure.

Lorsque l'arbitre persiste dans son opinion, le DT a qualité pour trancher en appel.

7° COMPETITIONS, ENGAGEMENT ET ARBITRAGE

A. LES ENGAGEMENTS

- Pour toutes les compétitions de Ligue organisées dans la Ligue, les organisateurs sont tenus d'envoyer **obligatoirement** à la ligue, ainsi qu'aux clubs, toutes les feuilles de routes au moins 3 semaines avant la date de leurs compétitions. La feuille de route doit être envoyée à la ligue par Email en format Word. Tous les renseignements seront sur le site internet de la ligue.

<http://Ligueescrimechampard.fr>

- Les feuilles de route doivent être aussi envoyées au CTS avant la mise en ligne de la compétition sur l'extranet de la FFE par la ligue. Les compétitions de Ligue (championnats régionaux, Masters, H2020) sont diffusées par l'intermédiaire de la Ligue.

- Pour toutes les compétitions, il est vivement conseillé de proposer les engagements en ligne et refuser fermement toutes les inscriptions tardives. **(Cette mesure est obligatoire pour toutes les compétitions comptabilisées dans les classements régionaux ou nationaux).**

- Pour toutes les compétitions de Ligue et les challenges, le droit d'engagement est à devoir pour chaque participation à une arme à l'organisateur.
- Pour toutes les compétitions de la Ligue ou les challenges, les engagements et les droits d'engagements parviennent directement aux organisateurs.
- En cas de double sur classement, la procédure doit être respectée comme précisée dans le guide de la vie fédérale.

- Aucun tireur non licencié ou licence non validée ne peut participer à une compétition.
- **Les clubs doivent obligatoirement inscrire en ligne ou sur la feuille d'engagement**, un arbitre à partir de 4 tireurs engagés dans l'arme et la catégorie garçons et filles (cf. application des directives fédérales CNA) et/ou un arbitre par tranche de deux équipes engagées (ex : une ou 2 équipes engagées nécessite un arbitre ; 3 arbitre nécessite deux arbitres engagés).

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne

« PROGRAMME SPORTIF »

- Le club organisateur doit ensuite faire le point sur les arbitres à désister et ceux à conserver en prévenant les clubs concernés (après la fin des engagements en ligne).

ATTENTION POUR LES EPREUVES NATIONALE LA REGLE SUIVANTE EST APPLIQUEE

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présent doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de voir exclure de la compétition.

DROITS D'ENGAGEMENTS AUX EPREUVES

(Avec 2 euros pour la FFE pour les compétitions comptant dans les classements nationaux, sauf les benjamins qui sont exonérés)

- Catégorie « Vétéran » : 15€ maximum – **13 + 2 euros à la FFE.**
- Catégorie « Seniors » 15€ maximum – **13 + 2 euros à la FFE.**
- Catégorie « Cadets » / « Juniors » 15€ maximum – **13 + 2 euros à la FFE.**
- « Horizon 2024 » / « Minimes » 12€ maximum – **10 + 2 euros à la FFE.**
- Droit d'engagement d'une équipe 40€ maximum

B. ARBITRAGE

Pour les jeunes, l'arbitre doit avoir un rôle d'éducateur. Il doit expliquer clairement et pédagogiquement toute phrase d'armes et décision.

L'arbitre est reconnu par la loi comme remplissant une mission de service public.

Les violences ou menaces contre les arbitres seront passibles des peines renforcées prévues par le code pénal. La sanction pénale qui s'appliquera sera alourdie et identique à celle en cas d'agression sur policier, sapeur-pompier, médecin etc...

Conformément aux directives fédérales, pour toutes les épreuves se déroulant dans la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne et pour toutes les catégories, la réglementation applicable est la suivante :

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

I. NIVEAU ET COMPETENCE DES ARBITRES

Niveau des arbitres et niveau des épreuves :

1. Arbitre en formation départementale :

- Arbitre les épreuves départementales au maximum de sa catégorie d'âge. Il est autorisé à arbitrer les épreuves régionales s'il a plus de 18 ans.

2. Arbitre départemental :

- Arbitre les épreuves départementales et régionales sous réserve d'être au minimum de la même catégorie d'âge.

3. Arbitre en formation régionale :

- Arbitre les compétitions départementales, régionales et de zone, au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne. Si l'arbitre est cadet, il pourra également arbitrer les circuits vétérans en support d'évaluation.

4. Arbitre Régional :

- Arbitre les épreuves départementales, régionales et de zone. En accord avec sa CRA, il peut aussi arbitrer les circuits, au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne ;
- Il peut être sollicité par la C.N.A., en accord avec sa C.R.A., pour arbitrer les championnats de France et la fête des jeunes.

5. Arbitre en formation Nationale et Arbitre national :

- Arbitre les épreuves départementales, régionales, de zone, nationales, et les championnats de France.

6. Arbitre en formation internationale :

- Arbitre les épreuves départementales, régionales, de zone, nationales, les championnats de France et les épreuves internationales permises par la F.I.E.

7. Arbitre international :

- Arbitre les épreuves départementales, régionales, de zone, nationales, les championnats de France et les épreuves internationales permises par la F.I.E.

8. Autres cas :

Les Maîtres d'Armes sont habilités à arbitrer toutes les épreuves, sauf les championnats de France N1 Senior s'ils ne sont pas nationaux, internationaux ou en formation nationale.

Un maître d'arme enseignant dans plusieurs clubs peut arbitrer pour n'importe lequel de ses clubs sous réserve d'être déclaré comme enseignant dans le club et de présenter la copie du bulletin d'affiliation fédérale.

Il ne peut être arbitre que pour un seul club lors d'une compétition.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Les athlètes de Haut Niveau sont habilités à entrer en formation sous réserve de :

- Figurer sur une liste ministériel « Athlètes et sportifs de haut niveau » (statuts élités et Seniors)
- Réussir le Q.C.M. national (cf. 2/Cursus de formation)
- Arbitrer deux championnats de France cadets, juniors ou seniors sur deux saisons maximum plus, éventuellement, par dérogation, une troisième saison supplémentaire.
- Les arbitres nationaux F.S.U. ont l'équivalence d'arbitre régional F.F.E.

Pour les jeunes compétiteurs, l'arbitre doit avoir un rôle d'éducateur, il doit expliquer clairement et pédagogiquement toute phrase d'armes et décision.

- Un plan de formation spécifique est mis en place lors de la Journée Nationale d'Arbitrage.
- Pour être en formation, il faut avoir été reçu à l'épreuve théorique effectuée lors de la JNA.
- La fédération a élaboré le Blason Jeune Arbitre (blason Vert) et la CRA s'occupera d'accompagner les clubs qui le souhaitent.
- Le livret servira de base aux différentes formations mises en place au niveau départemental et régional.
- La ligue met à disposition des clubs organisateurs de compétition des tenues aux couleurs de la Ligue que doivent porter les arbitres.
- Les arbitres doivent présenter leur carte d'arbitre titulaire ou en formation à chaque épreuve arbitrée.

II. LES INDEMNITES :

L'arbitre perçoit une indemnité correspondant à sa prestation et à son niveau de compétence et au niveau de l'épreuve.

L'organisateur précisera sur la note d'organisation les modalités relatives aux indemnités. La Journée, la demi-journée et la prestation. Il devra tenir à jour un document recensant toutes les indemnités perçus dans le cadre de la déclaration aux impôts. Pour cela l'arbitre doit tenir à jour la fiche de déclaration des indemnités d'arbitrage disponible dans les annexes du règlement de l'arbitrage (en ligne sur le site internet de la FFE)

Le fonctionnement :

- Un arbitre ne peut en aucun cas recevoir une indemnité supérieure à celle d'un arbitre du niveau supérieur au sien.
- Le barème indemnitaire doit être respecté par tous les organisateurs de compétitions.
- L'indemnité est due à tous les arbitres inscrits dans le cadre des quotas ou convoqués par l'organisateur. Elle doit être réglée sur place à l'issue de la compétition.
- L'indemnité journalière est due pour une journée d'arbitrage quel que soit le nombre de compétitions arbitrées.
- L'arbitre est à la disposition du Directoire Technique (DT) pour la totalité de la compétition.

A charge du DT de le libérer selon ses besoins. Un arbitre qui s'absente sans autorisation, ne peut prétendre à aucune indemnité.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Les indemnités à la journée :

Arbitres Internationaux	70 €
Arbitres Nationaux A	60€
Arbitres Nationaux B	50 €
Arbitres Régionaux et formation nationale	40 €
Arbitres Départementaux et formation régionale	25 €
Arbitres en formation départementale	20 €

Les indemnités à la demi-journée :

La demi-journée correspond à 4 heures effectives (matin ou après-midi), au-delà de ce volume horaire, il faudra compter une journée pleine.

A la prestation :

- Dans le cas d'une application du barème à la prestation, le montant perçu ne peut être inférieur à l'indemnité qu'il aurait reçu pour la journée si l'organisateur mobilise l'arbitre toute la journée.
- Un arbitre ne peut en aucun cas recevoir une indemnité supérieure ou égale à celle d'un arbitre du niveau supérieur au sien.

Arbitre régional : poule 6 €, match de tableau 2 €.

Tableau de 8 : le match 2,5 €, demi-finale et finales 3 €.

Arbitre départemental ou en formation régionale : poule de 3/4/5 tireurs 4 €, plus de 6 tireurs 6 €. Le match 1,5 €.

Arbitre en formation départementale : Poule 3 € un match 1,5 €.

Majoration pour les phases finales.

Le repas est pris en charge par l'organisateur dans chacun des cas.

III. REGLE D'UN ARBITRE A PARTIR DE QUATRE ENGAGES :

Epreuves individuelles :

Pour toutes les compétitions individuelles, les clubs ayant QUATRE (4) tireurs (ou plus) engagés dans la même arme, hommes et femmes, (arme = fleuret, épée, sabre) doivent obligatoirement présenter un arbitre au début de l'épreuve concernée, diplômé ou en formation, possédant le niveau défini à l'article F.4.1. et F.4.2. du présent règlement.

Pour les compétitions organisées dans les ligues et les zones, hormis les circuits nationaux :

- Obligation d'un arbitre de club

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Pour les circuits nationaux :

- L'arbitre pourrait être du club ou de la même ligue si le club ne peut pas le fournir
- Il pourrait éventuellement être de n'importe quelle ligue de la FFE, mais devrait, dans ce cas, être prioritairement en formation nationale.

Dans les deux derniers cas, l'arbitre serait pris en charge par le club qui l'aurait recruté.

Un tireur régulièrement engagé dans une épreuve, ne pourra pas remplacer un arbitre absent, sauf dans le cas d'une épreuve sur deux jours, où un tireur exempté de tirer le 1er jour peut faire fonction d'arbitre le samedi et tirer le dimanche. De même, le tireur éliminé le samedi pourra faire fonction d'arbitre pour son club le dimanche.

Cette disposition est valable à condition de respecter le niveau défini au chapitre 2/D.1 et 2/D.2 du règlement FFE de la CNA.

En cas de deux épreuves le même jour avec des horaires décalés, l'arbitre devra être présent dès le début de la 1ère épreuve, si les tireurs de son club sont inscrits dans les deux épreuves.

En cas d'épreuve sur deux jours, l'arbitre pourra être différent d'un jour à l'autre.

Dans le cas où l'organisateur n'aurait pas besoin de la totalité des arbitres inscrits, il peut déduire ceux qui en auraient émis le souhait lors des inscriptions de son club. Pour un arbitre en formation, il peut demander à l'organisateur de pouvoir officier sans rémunération afin d'être évalué.

(L'organisateur jugera s'il indemnise et restaure gracieusement l'arbitre).

Cas particulier :

Epreuves vétérans : La règle des quotas d'arbitres pour les épreuves individuelles s'applique à tous les clubs, mais cet arbitre pourra être d'un autre club.

Championnat régional Seniors : Une adaptation du règlement est possible pour palier au fait que lors de ce genre d'épreuve les arbitres sont souvent engagés comme tireur dans la compétition.

Championnat régional cadets et juniors : PAS D'AUTO ARBITRAGE.

Championnat régional séniors : l'auto arbitrage est tolérée en cas de manque d'arbitre.

Pour toutes les épreuves individuelles et par équipes :

L'inscription de l'arbitre au titre du club est obligatoire (inscription en ligne autant que possible).

Si l'arbitre est absent le jour de l'épreuve les tireurs du club ne pourront pas participer à l'épreuve.

Un tireur régulièrement engagé dans une épreuve ne pourra pas remplacer un arbitre absent sauf dans le cas d'une épreuve sur deux jours où un tireur exempté de tirer le 1^{er} jour faire fonction d'arbitre le samedi et tirer le dimanche. De même, le tireur éliminé le samedi pourra faire fonction d'arbitre pour son club le dimanche.

Cette disposition est valable à condition de respecter les niveaux définis.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Si un arbitre inscrit sur une feuille d'engagement n'est pas présent au début de l'épreuve, le Directoire Technique, le jour de la compétition, pourra autoriser une dérogation exceptionnelle au club, en cas de force majeure suite à un événement grave et subit.

8° GUIDE POUR LES ORGANISATEURS (CAHIER DES CHARGES)

A. COMITE OU EQUIPE D'ORGANISATION

Il est important que le club organisateur constitue une bonne équipe d'organisation pour la mise en place de la compétition et sa gestion. Il est nécessaire de mettre en place sur les bons postes les bénévoles (Gestion informatique, buvette, pointage etc...).

La ligue d'escrime de Champagne-Ardenne peut apporter une aide dans la gestion de la compétition par l'intermédiaire de la CRA, du CTS et de l'Equipe Technique Régionale.

Il est nécessaire de s'assurer de la compétence et de la maîtrise des personnes en poste. Notamment en ce qui concerne la gestion informatique, le pointage, la gestion des pistes et des arbitres.

Le directoire technique apporte un soutien logistique et supervise l'organisation en collaboration avec l'équipe d'organisateur.

B. ORGANISATION DE LA JOURNEE

Les différentes compétitions se suivent avec assez de décalage de manière à avoir :

- Une bonne occupation des pistes.
- Un temps le plus court possible sur le lieu de compétition.
- Réunir les tireurs avant chaque tour (type chambre d'appel surtout pour les catégories de jeunes).
- Le lancement des Poules et les premiers tours du TED doivent s'enchaîner rapidement (minimum 10 min entre chaque tour), par contre il est nécessaire d'augmenter le temps d'enchaînement des tours à partir des demies finales et les finales (Laisser un bon temps de récupération aux tireurs et surtout prévoir une présentation des finalistes).

C. MATERIEL

L'organisation d'une compétition doit :

- Avoir un nombre de pistes suffisant (12 à 16 pistes) et aux dimensions conformes aux catégories, **en vigueur pour les compétitions individuelles et par équipes.**
- Le nombre de pistes peut être plus important dans le cadre d'organisation de compétition à l'échelon international, national ou interrégional (Epreuve de zone H 2024 ; Circuit nationaux cadets, juniors et seniors ; Championnats de France cadets, juniors ou seniors ; Epreuves internationales type circuit européen cadets, Epreuves de coupe du monde juniors ou challenges internationaux etc...).
- Avoir un appareillage aux normes et en parfait état de marche.
- Un pointage effectué sur **2 tables distinctes** permettant des inscriptions fluides.
- Au moins 2 points d'affichage distincts.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

- Un podium pour le protocole avec les panneaux de communication, banderoles de la ligue CA et Comités départementaux.

D. ROLES ET MISSIONS DU RESPONSABLE CRA

Pour les épreuves régionales (championnats régionaux, Filières H 2020 et Masters), le responsable de la CRA ou son délégué sera toujours présent.

Dans la mesure du possible cette disposition doit s'appliquer aussi pour les challenges organisés sur le territoire régional.

Le référent CRA :

- Il est de droit membre du Directoire Technique et participera à régler les litiges liés à l'arbitrage.
- Il fait partie de la liste officielle des arbitres, son club sera si possible dispensé de présenter un arbitre.
- Il s'engage à effectuer un réel soutien éducatif et pédagogique auprès des arbitres.
- Il fait remonter tous les problèmes à la CRA.
- Il est présent durant toute la compétition en tant que officiel de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne.
- Aucune rétribution de la part du club pour le responsable de la CRA.

En cas de délégation à un référent :

Si besoin le référant est désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage en accord avec le Cadre Technique Sportif et le Président de Ligue.

- Il s'engage à effectuer un réel soutien éducatif et pédagogique auprès des arbitres.
- Il rédige un rapport qui sera destiné à la CRA avec copie au CTS.
- Il est présent durant toute la compétition en tant que officiel de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne.

Il est pris en charge par le club organisateur à hauteur de son niveau de compétence au même titre que les arbitres. Le club sera ensuite remboursé par la CRA (ligue).

E. LA GESTION INFORMATIQUE

La gestion informatique de la compétition est à la charge de l'organisateur. Les Locaux sont isolés de la salle et du plateau.

Le logiciel « LAMES » ou « EN GARDE » sont les outils de gestion des épreuves.

Un responsable Informatique, membre de l'ETR, est à la disposition des organisateurs.

Responsable informatique ETR : Raphael BONETTI.

F. LES RECOMPENSES

- Réunir les escrimeurs avant la remise des récompenses.
- Les récompenses sont remises à la fin de chaque compétition de l'arme concernée sur un podium clairement identifié. Elles font parties des obligations de l'organisateur.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

- Dans les armes où les catégories sont regroupées, les remises seront séparées. Cependant si les tireurs font une compétition en surclassement, pas de classement séparés.
- Si le nombre de participant d'une catégorie et d'une arme est égal ou inférieur à 10, les 4 premiers sont récompensés.
- Si le nombre de participants d'une catégorie est d'une arme est supérieur à 10, les 8 premiers sont récompensés.
- Les coupes, médailles et récompenses sont à la charge de l'organisateur qui peut remettre à tous les participants un souvenir.
- En ce qui concerne les Championnats régionaux (cadets, juniors et séniors), l'épreuve de ligue H 2020 et les Masters, les récompenses sont fournis ou pris en charge par la ligue d'escrime de Champagne-Ardenne.
- Si un tireur participe à deux épreuves le même jour, après s'être acquitté des droits d'engagement, il peut prétendre à récompenses dans les deux catégories d'armes tirées selon ses performances.

G. LA COUVERTURE MEDICALE

Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la compétition.
Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis à la Ligue (pour avis du médecin fédéral régional).

La présence d'un médecin est obligatoire :

- pour toutes les compétitions nationales (circuit national, championnat de France, fête des jeunes)
- pour toutes les compétitions internationales (épreuves relevant de la FIE)
- pour toutes les compétitions vétérans (avec des dispositions particulières, consultez les chapitres dédiés aux vétérans)

H. L'OBSERVATEUR DE LA LIGUE

Si besoin :

- Un observateur indépendant du club organisateur sera désigné pour rendre compte auprès du Conseiller Technique Sportif du respect de ce cahier des Charges.
- Il est présent toute la journée et envoie à la Ligue d'Escrime Champagne-Ardenne la fiche d'évaluation de l'épreuve et le bilan corps arbitral signée avec l'organisateur.

I. L'ACCES AUX PISTES

- Les pistes sont accessibles à un cadre technique ou un membre par club en plus des tireurs, des arbitres et du référant.
- Si les organisateurs délimitent les aires de combat par des barrières, les organisateurs s'engagent à une bonne lisibilité de ce qui se passe sur les pistes.
- Il est préconisé de distribuer des badges aux personnes autorisées.

NB : L'utilisation de rubalise ou d'une matière souple est vivement conseillée au lieu de barrière métallique.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

J. QUELQUES PRECISIONS

Pour les catégories Poussins, Pupilles et Benjamins le passage du pied arrière devant le pied avant est interdit aux 3 armes. Au sabre, ce point de règlement s'applique à l'ensemble des catégories.

- A l'épée dans les jeunes catégories : interdiction de tenir son arme « en bout » par le pommeau ; les doigts sont prêts de la coquille. La pratique de l'Épée en compétition est règlementée (cf. : Guide Fédéral).
- Pour les épreuves de jeunes, les pistes d'escrime sont égales à une longueur de 10 m (cf. règlement pour les épreuves des jeunes).
- Poignée droite obligatoire pour les Poussins et Pupilles.

- **Le choix de la poignée est libre à partir de la catégorie « Benjamins ».**

- Le port des Blasons est obligatoire.

9° NORMES DES TENUES

MARQUAGE CE (Décret du 5-8-94)

TYPE DE MARQUAGE	RISQUES	EQUIPEMENTS CONCERNES
« CE » Catégorie 1	Non vitaux	Pantalons, Gants
« CE » Catégorie 2	Risques sur les parties vitales susceptibles de provoquer des lésions irréversibles	Vestes, Cuirasses, Sous cuirasses, Coquilles, Masques

MARQUAGE FFE ET FIE

(Applicables obligatoirement uniquement en compétition, mais recommandées pour tout type de pratique)

TYPE DE COMPETITION	CATEGORIES	LABELS
COMPETITIONS FIE (EPREUVES DE COUPE DU MONDE) CIRCUITS EUROPEENS, CHAMPIONNATS DU MONDE, CHAMPIONNATS D'EUROPE,	CADETS JUNIORS SENIORS VETERANS	TENUE 800 NW SOUS COURASSE 800 NW
AUTRES COMPETITIONS	POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS	TENUE 350 NW SOUS CUIRASSE 350 NW
	MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS	TENUE 350 NW SOUS CUIRASSE 800 NW

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

10° EVOLUTION DES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont calculées en tenant compte de la saison sportive fédérale, calquée sur l'année scolaire (sauf vétérans). Elle débute au 1er octobre et se termine au 30 septembre.

La compétition est autorisée à partir de la catégorie poussins 3.

	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017
VETERANS 4	09/1944 et avant	09/1945 et avant	09/1946 et avant	09/1947 et avant
VETERANS 3	10/1944 à 09/1954	10/1945 à 09/1955	10/1946 à 09/1956	10/1947 à 09/1957
VETERANS 2	10/1954 à 09/1964	10/1955 à 09/1965	10/1956 à 09/1966	10/1957 à 09/1967
VETERANS 1	10/1964 à 09/1974	10/1965 à 09/1975	10/1966 à 09/1976	10/1967 à 09/1977
SENIORS	1993 et avant	1994 et avant	1995 et avant	1996 et avant
JUNIORS 3	1994	1995	1996	1997
JUNIORS 2	1995	1996	1997	1998
JUNIORS 1	1996	1997	1998	1999
CADETS 2	1997	1998	1999	2000
CADETS 1	1998	1999	2000	2001
MINIMES 2	1999	2000	2001	2002
MINIMES 1	2000	2001	2002	2003
BENJAMINS 2	2001	2002	2003	2004
BENJAMINS 1	2002	2003	2004	2005
PUPILLES 2	2003	2004	2005	2006
PUPILLES 1	2004	2005	2006	2007
POUSSINS 3	2005	2006	2007	2008
POUSSINS 2	2006	2007	2008	2009
POUSSINS 1	2007	2008	2009	2010
MOUSTIQUES	2008 ET APRES	2009 ET APRES	2010 ET APRES	2011 ET APRES

11° LICENCE DOUBLE FFE PAR EQUIPES
CADETS, JUNIORS ET SENIORS
Règlement Fédération Française d'Escrime

Ce dispositif doit :

- Permettre à des escrimeurs isolés dans des clubs, de se constituer en équipe tout en conservant leur licence individuelle dans leur club d'origine.
- Permettre à des licenciés d'outre-mer de participer à des équipes (métropolitaines ou ultra-marines) tout en conservant leur licence dans leur club d'outre-mer.

A. Les catégories concernées :

Ce dispositif est réservé aux licenciés FFE des catégories « Cadets » à « Vétérans ».

B. Les conditions d'obtention :

1. Accord : du Président du club où l'escrimeur est licencié et du président du club où doit se constituer l'équipe.

2. proximité géographique : Il doit s'agir de licenciés se trouvant dans la même ligue ou dont le club situé dans une autre ligue est distant de 25 kms maximum de mairie à mairie, du club d'accueil.

3. Procédure : la demande doit être déposée à la ligue du club d'accueil munie de l'accord du président de club d'origine au plus tard le 31 décembre de l'année sportive. La ligue d'accueil transmet ensuite le dossier à la F.F.E qui après consultation de la commission des mutations, valide ou non.

4. La validité est donnée pour une seule saison sportive.

5. Concernant les licenciés outre-mer : ils peuvent, pour leur part, tirer par équipe au sein d'un club de n'importe quelle ligue métropolitaine, ou ultra-marine, avec la condition que l'équipe du club d'accueil de la ligue métropolitaine ne puisse comporter parmi les 4 équipiers, qu'un maximum de 2 tireurs d'outre-mer.

6. Pour les mêmes raisons et concernant la Corse : qui ne peut pas profiter de la distance complémentaire de 25 kms, les tireurs corses pourront participer à des équipes des ligues de Côte d'Azur et de Provence.

C. Mention de la « Licence double » :

La mention « Licence-Double » ne donnera pas lieu à la délivrance d'une deuxième licence et ne nécessitera pas le paiement d'un droit complémentaire.

La mention de la possibilité de tirer par équipes pour un autre club sera portée sur la carte licence.

D. Représentation du club par équipes :

Dès lors que le tireur a choisi son club d'accueil pour les compétitions par équipes, il ne pourra tirer par équipes que pour lui seul durant la saison sportive concernée, y compris en cas de sur classement ou de double sur classement, sauf mutation autorisée auquel cas, il ne pourra que représenter son nouveau club.

Dès lors que le tireur représente son club d'accueil pour les compétitions par équipes, son club d'origine ne peut prétendre à présenter une équipe dans la même catégorie sur la saison sportive, et quelle que soit la division.

En complément des dispositions statutaires concernant la participation des tireurs non sélectionnables en équipe de France aux épreuves par équipes, chaque équipe ne peut accueillir qu'un tireur faisant valoir une licence double.

12° GUIDE DE LA VIE SPORTIVE FEDERALE : LES BLASONS**Préambule :**

Les Blasons doivent s'intégrer pleinement dans l'organisation fédérale existante. Ils ont pour but de fidéliser et de former nos populations de jeunes licenciés tout en préparant à la compétition et aux examens fédéraux.

Il existe déjà des compétitions s'adressant à tous les niveaux de pratique, et des formations d'arbitres et d'éducateurs ayant fait leurs preuves. Les Blasons visent à accroître l'efficacité de ce système.

Il existe deux types de Blasons :

1. Les Blasons « formation » :

Il existe trois niveaux (jaune, rouge et bleu), plus un blason « jeune arbitre » (vert), qui s'adressent directement à la vie du club pour animer, former et fidéliser.

Ces blasons donnent à nos jeunes escrimeurs des points de repères, des buts à atteindre et créeront une source d'émulation.

Ils sont dispensés aux trois armes : fleuret, épée et sabre.

De façon plus spécifique, les blasons interviennent sur trois paramètres : l'enfant, l'activité, les parents.

Ils n'ont pas comme modèle de référence la compétition et le sport de haut niveau. Leur but est de permettre à l'enfant d'être accueilli, orienté dans la discipline et lui permettre de maîtriser des savoir-faire restreints mais fondamentaux pour l'activité. Les deux premiers Blasons (Jaune et Rouge) sont faciles d'accès. Avec un minimum d'attention, l'enfant doit les maîtriser rapidement et doit être rapidement capable de les obtenir. Le blason Bleu est une Préparation à la compétition.



Les blasons sont avant tout un outil et un support pédagogique, que doit mettre en place les clubs, qui permettent à l'enfant :

- de prendre des points de repères dans sa progression
- de concrétiser matériellement sa progression par le port du blason
- d'avoir des réussites en dehors des compétitions
- de voir récompenser le rythme de ses acquisitions (motrices, cognitives et comportementales)
- de mettre en place un projet

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Les clubs doivent mettre en place un système d'évaluation théorique et pratique qui permettra de remettre les blasons aux jeunes escrimeurs. Les clubs restent libres dans la mise en place de leur projet pédagogique (apprentissage, contrôle des acquisitions, évaluation et passage des blasons etc...).

Le port du blason récompense :

- la connaissance des règles fondamentales de l'escrime
- la compréhension du jeu
- les acquis techniques en fonction des règles fondamentales
- la connaissance des valeurs de l'activité (maîtrise de soi, fair play et...)

Le blason permet aux parents :

- de comprendre la progression de leur enfant
- de participer au projet sportif et éducatif de leur enfant
- d'évaluer les progrès de leur enfant et sa place dans une structure organisée

2. Les Blasons « compétition » :

Il y a deux niveaux, régional et national, qui ont pour but de reconnaître la valeur compétitive des pratiquants. Les Blasons n'abandonnent pas les aspects techniques, qui sont incontournables dans la discipline de l'escrime, mais ils ont aussi pour but de faire connaître et de faire partager les valeurs de l'escrime

3. Délivrance des Blasons :

Les trois Blasons, ainsi que le blason « jeune arbitre », sont passés dans le club avec des organisations qui tiendront compte de la réalité du terrain. On peut imaginer dans certains cas, des commissions de contrôle, composées du Maître d'Armes et du Président de club ou de plusieurs Maîtres d'Armes.

En tout état de cause, des animateurs ou éducateurs fédéraux ne peuvent pas décerner seuls des Blasons. Il faut impérativement la présence d'un Maître d'Armes ou d'un Educateur fédéral en Autonomie Consentie (Educateur ayant plus de 18 ans et titulaire du PSC1). Pour que cet Educateur fédéral ait l'autorisation d'attribuer les Blasons, il devra en faire la demande à la ligue qui, pour le Blason Bleu, imposera l'avis du CTS ou du Maître d'Armes occupant le poste d'éducateur au Comité Directeur de la Ligue.

4. Rythme de passage des Blasons « formation » :

- Le Blason Jaune est conçu pour être acquis à la fin du premier trimestre de pratique.
- Le Blason Rouge est conçu pour être acquis à la fin de la première année de pratique.
- Le Blason Bleu est conçu pour être acquis à la fin du premier trimestre de la deuxième saison de pratique.
- Le Blason Vert (jeune arbitre) est conçu pour être décerné aux pratiquants titulaires du blason bleu ayant assimilés les notions fondamentales de l'arbitrage.

2013/2016
« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Ce schéma est un exemple, mais il peut être modulé en fonction de l'aptitude des enfants.
Cependant, les contenus doivent être clairement identifiés en terme d'acquisition, surtout pour le Blason Bleu et qu'il est souhaitable de s'y conformer.

5. Procédure d'évaluation :

L'évaluation peut se faire en contrôle continu ou lors de sessions de contrôle dûment organisées.
L'évaluation doit s'appuyer le plus possible sur la pratique et les rencontres sportives.

Les démonstrations sans adversaire seront intéressantes à développer.

Les connaissances et les comportements doivent être connus de tous. Le mode d'évaluation doit l'être également, il doit être simple et clair.

Le Blason Jaune est obtenu sous forme de contrôle continu.

Le Blason Rouge devrait être décerné après le passage de tests lors d'une journée bien définie.

Le Blason Bleu sera passé lors de tests s'appuyant sur :

- une rencontre sportive pour évaluer le comportement.
- des schémas d'action à commenter pour la connaissance.
- des démonstrations pratiques à commenter pour la gestuelle.

6. Les Supports de l'opération « Blasons » :

Sont disponibles à la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne

- des affiches reprenant le programme des blasons.
- des tracts de promotion de l'opération.
- les blasons.
- les diplômes.
- les livrets.

7. Conclusion :

Les Blasons sont des outils donnés au club pour permettre de fidéliser et d'accueillir dans l'activité les licenciés débutants, et aussi leur donner un passeport pour la compétition avec le Blason Bleu. Leurs contenus divisés en trois parties (comportement, gestuelle et connaissance) cernent des savoirs techniques simples et préparent les tireurs, en matière de comportement et de connaissances à l'arbitrage.

SCHEMA GENERAL DES BLASONS :

Pas de compétition	BLASON JAUNE
ANIMATION – FORMATION - FIDELISATION	
Compétition de jeunes	BLASON ROUGE OBLIGATOIRE contrôlés par le club
Compétition officielles	BLASON BLEU OBLIGATOIRE
Formation à l'arbitrage	BLASON VERT COMPETITION
Contrôlé par la Ligue	BLASON CHAMPION DE LIGUE
Contrôlé par la FFE	BLASON TRICOLORE (vainqueur du Critérium National Minimes)

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

13° CENTRE REGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION ET STAGES

Le Centre régional d'entraînement et de formation est un dispositif régional d'accompagnement des clubs de la région Champagne-Ardenne dans les domaines de l'entraînement aux trois armes et dans le domaine de la formation de cadres (diplômes fédéraux et diplômes d'état). Le centre régional reprend ses activités à partir du 2^{ème} mercredi de septembre jusqu'à fin juin de la saison en cours.

A. Centre régional d'entraînement :

Le Centre régional d'entraînement est un dispositif d'entraînement régional à partir de la catégorie benjamins jusqu'à séniors. Il consiste à proposer des entraînements permanents au CREPS de Reims le mercredi soir de 17h30 à 20h à l'épée. Un regroupement est organisé chaque mois pour les trois armes au CREPS de Reims, le CTS envoie une fiche d'inscription 15 jours avant afin d'organiser au mieux les séances.

Pour l'inscription au centre régional d'entraînement permanent, il faut contacter le CTS par mail ou téléphone (une semaine jusqu'à la veille de l'entraînement du mercredi soir). Pour rappel une séance d'assaut avec le Pôle France Jeunes d'épée est ouverte aux épéistes de la région Champagne-Ardenne. Une aide pour la prise en charge du déplacement est possible après demande auprès du CTS.

La Ligue d'escrime Champagne-Ardenne met aussi en place des Centres Régionaux d'entraînement itinérant au fleuret, au sabre et à l'épée notamment sur l'axe géographique Charleville, Reims, Châlons-en-Champagne et Troyes. Ces entraînements régionaux itinérants sont mis en place en fonction des disponibilités en terme de calendrier et en fonction des échéances sportives (Circuit nationaux, épreuves H2024, Fête des Jeunes et Championnats de France cadets, juniors et séniors).

B. STAGES REGIONAUX :

Dans le cadre de la mise en place de la politique fédérale et des dispositifs fédéraux sur la région Champagne-Ardenne, la Ligue met en place des stages dans trois domaines :

- La formation aux diplômes fédéraux.
- La détection, l'évaluation et l'entraînement de l'élite régionale.
- La formation du corps arbitral.

Ces stages sont inscrits sur le calendrier régional et ont lieu pendant les vacances scolaires suivantes :

- Vacances de Toussaint.
- Vacances d'Hivers.
- **Vacances de Pâques (Entraînement et Préparation à la Fête des Jeunes et aux championnats de France cadets)**
- Vacances d'été.

DOCUMENT ELABORE PAR ETR LIGUE D'ESCRIME CHAMPAGNE-ARDENNE
REFERENT : HERBERT VERON CTS ESCRIME

2013/2016

« Vie sportive régionale » de la Ligue d'escrime Champagne-Ardenne
« PROGRAMME SPORTIF »

Les stages régionaux sont encadrés par les membres de l'équipe technique régionale (composition en ligne sur le site internet de la Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne).

L'encadrement des stages peuvent aussi être complété par des intervenants extérieurs, des maîtres d'armes en cours de formation et des diplômés fédéraux.

Les effectifs aux stages d'entraînement se font par convocations aux escrimeurs par :

- Un courrier aux parents.
- Listing des convoqués au stage envoyé aux Clubs (présidents et enseignants).

Ainsi les escrimeurs convoqués au stage sont informés.

La réponse concernant la venue ou non au stage doit se faire auprès de la Ligue et du CTS avant la date butoir inscrite sur la note d'organisation.

Les confirmations doivent se faire soit directement par les parents de l'escrimeur soit par son club.

Les pièces nécessaires à l'inscription au stage (Dossier d'inscription, Fiche sanitaire et règlement) doivent impérativement être envoyées par courrier à la Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne à l'adresse suivante :

**Ligue d'escrime de Champagne-Ardenne
Complexe Gérard Philipe – Bâtiment des Associations – 1er étage – porte 43 –
19 Avenue du Général Sarrail – 51000 Châlons-en-Champagne**

et une confirmation auprès de CTS est aussi nécessaire par mail ou téléphone.

Mail : herbert.veron@gmail.com

Téléphone : 06 43 01 03 46